

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº P19- 068760

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 23.93 Société : 60533

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : LAAROUIS Fadima

Date de naissance : 18-11-1941 Passe

Adresse : 4 Rue des GP M. Poudi N° 128. au niveau Madina Passe

Tél. : 0666.81.94.59 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. SERRINI Azzeddine
OPHTHALMOLOGISTE
110, Rue Abou Abdellah Nabi
Marrakech - CASABLANCA
Tél. 23.13.23 / 99.4.33

MUPRAS
18 FEV 2021

Date de consultation : 18 FEV 2021

Nom et prénom du malade : LAAROUIS Fadima Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : OPACIFICATION CAPSULAIRE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 15/02/2021

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18 FEV 2021	1 Séance laser yag 90 h.c. 80		1300,00	<i>Dr. SERRHIN OPHTALMOLOGISTE 110 Rue Abou Maârif - CS 42104 Tel. 23.132.20.44</i>
	1 Séance laser yag 90 h.c. 80		<u>1300,00</u>	
			<u>2600,00</u>	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMAZET Dr. BOUJELLA 34, Rue IBROUZ Tél: 0522 20 90 44	18/02/21	58,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

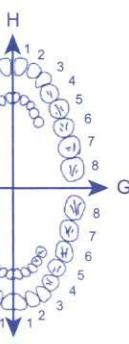
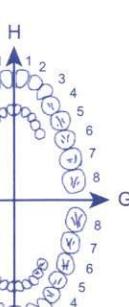
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	$ \begin{array}{r l} H & 25533412 \quad 21433552 \\ \hline D & 00000000 \quad 00000000 \\ & 00000000 \quad 00000000 \\ & 35533411 \quad 11433553 \\ \hline B & \end{array} $ <p>(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CENTRE OPHTĀLMOLOGIQUE

Dr. Azzeddine SERRHINI

Spécialiste des maladies
et Chirurgie des yeux

Diplômé des Universités de Paris VI & XII

Ancien Chef de clinique des hopitaux de paris

Angiographie - Laser - Phacoemulsification

Chirurgie vitréo - rétinienne

الدكتور عز الدين السرغيني

إختصاصي في أمراض و جراحة العيون

خريج كلية الطب بباريس

طبيب إختصاصي سابق بمستشفيات باريس

ليزر - جراحة الشبكة

Casablanca, le 18/02/2021

INDOCOLLYRE 0,1%
Collyre 5ml
ZENITH PHARMA
PPV : 58.00 DHS
AMM N°15/19/DMP/21/NRQDNM

LOT/ عيادة H5837
FAB/ تاريخ الإنتاج 02-2020
EXP/ تاريخ الإنتهاء 07-2021

نر LAAROOS Nadia



N- Indocophlyre : Agfleral

58,00

à d 10 jours

PHARMACIE DES ENVIRONS
Dr. BOUJEDAN Nadia
34, Rue Ismaïl Jazir - Bourgogne
Tél.: 05 22 21 30 44 - Casablanca

Dr. SERRHINI Azzeddine
OPHTALMOLOGIQUE
Dr. Azzeddine Serrhini Nafii
210, Rue Abdellah Nafii
Casablanca
Tél. : 05 22 23 13 23 - 05 22 99 44 33

NOTE D'HONORAIRE

Casablanca le : 18 FEV 2021

Le Docteur Azzeddine SERRHINI

A l'honneur de présenter ses meilleures salutations à

Mr/Mme/Mlle ..LAAROU.S.....Fatima.....

Et lui adresse selon l'usage, sa note d'honoraire

Soit la somme de : 2600,00.....DHS

Dr. SERRHINI AZZEDDINE
OPHTALMOLOGISTE
110, Rue Sidi Abdellah Natti
Marrakech - CASABLANCA
Tel. 23.1123 / 99.44.33

CENTRE OPHTALMOLOGIQUE

Dr. Azzeddine SERRHINI

Spécialiste des maladies
et Chirurgie des yeux

Diplômé des Universités de Paris VI & XII

Ancien Chef de clinique des hopitaux de paris

Angiographie - Laser - Phacoemulsification

Chirurgie vitréo - rétinienne

الدكتور عز الدين السرغياني

إختصاصي في أمراض وجراحة العيون

خريج كلية الطب بباريس

طبيب إختصاصي سابق بمستشفيات باريس

ليزر - جراحة الشبكة

Casablanca, le 18 FEV 2021

Rapport Médical

Mme LAAROUS Fatima présente une opacification capsulaire oeil droit et oeil gauche nécessitant une capsulotomie au Laser Yag

Dr. SERRHINI Azzeddine
OPHTALMOLOGISTE
110, Rue Abou Abdellah Nafii
Madrif - CASABLANCA
Tél. 23.13.234 04433